

 Université de Limoges	Création 01/02/2021	Rédaction Dr Rosalie Vang
	Mise à jour 13/09/2021	

Protocole sanitaire pour les étudiants internationaux arrivant en France dans le contexte de pandémie à la CoVID-19

Le présent protocole définit le cadre sanitaire à respecter pour les étudiants internationaux arrivant au sein de l'Université de Limoges.

Il est amené à connaître des modifications, consécutives aux nouvelles réglementations gouvernementales.

La mise à jour du 13/09/2021 concerne les étudiants en provenance d'une liste de pays classés « orange » ou « rouge » (cf paragraphe 3)

1. Avant de venir en France :

- Le motif de mon déplacement doit être un motif impérieux (il faut cocher « motif impérieux d'ordre personnel : Étudiants en début, reprise ou fin de cycle d'études »)
- Je réalise un **test PCR 72h avant mon départ**. Si je ne peux pas faire de test PCR avant mon départ, je dois solliciter l'ambassade ou le consulat de France pour obtenir un document spécifique dénommé « Dispense de test PCR », puis je devrais :
 - faire un test de dépistage virologique permettant la détection du SARS-CoV-2 (test antigénique) à l'arrivée
 - respecter un isolement de 7 jours dans l'un des établissements désignés par les autorités françaises et sur présentation d'un justificatif de réservation
 - puis réaliser un examen biologique de dépistage virologique RT-PCR à l'issue de cet isolement.
- Je prévois les **autres justificatifs** qui me seront demandés : documents d'inscription à l'Université de Limoges, déclaration sur l'honneur attestant que je ne suis pas malade.
- Je crée mon compte ameli pour m'affilier au régime de sécurité sociale.

Je peux trouver tous ces documents sur le lien suivant :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

- Si je vais résider en Résidence CROUS, j'informe le CROUS de la date précise de mon arrivée, et je précise si je souhaite ou non bénéficier du service de portage de repas le temps de mon isolement (2 repas par jour préparés par le restaurant universitaire, à la charge de l'étudiant au tarif d'1€ le repas).

Adresses mail des différents sites d'hébergement du CROUS :

- Cité La Borie, résidences Ester et Beaublanc : cite-u.laborie@crous-limoges.fr
- Cité Guérin, résidence les Hauts de Vanteaux : cite-u.guerin@crous-limoges.fr
- Résidences de l'Aurence, des Jacobins ou Champagne : cite-u.aurence@crous-limoges.fr
- Résidence de Brive : cite-u.brive@crous-limoges.fr
- Cité d'Egletons, résidences de Tulle et Felletin : cite-u.egletons@crous-limoges.fr

-J'informe également le Bureau d'Accueil International (BAI) de l'Université de ma date d'arrivée (accueil.international@unilim.fr) ainsi que la scolarité de ma composante.

2. Une fois arrivé(e) en France :

- **J'arrive d'un pays classé « VERT »** (espace européen, auxquels s'ajoutent l'Arabie Saoudite, l'Australie, le Bahreïn, Brunei, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, Hong-Kong, le Japon, la Jordanie, le Liban, la Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Ukraine, Union des Comores, l'Uruguay, Vanuatu)

Si vous êtes vacciné, vous devez présenter un justificatif du statut vaccinal et une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19.

Si vous n'êtes pas vacciné, vous devez présenter à la compagnie de transport et aux autorités de contrôle à la frontière un certificat de rétablissement datant de plus de onze jours et de moins de six mois ou un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 72 heures avant le départ (départ du premier vol en cas de voyage avec correspondance). Certains pays de l'espace européen ont été placés sous surveillance. Pour les voyageurs non vaccinés en provenance de Chypre, de l'Espagne, de la Grèce, de Malte, des Pays-Bas et du Portugal, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h est exigé.

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays vert	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 72h ⁽¹⁾	∅	∅

⁽¹⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les pays sous surveillance (Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Pays-Bas, Portugal).

- **J'arrive d'un pays classé « ORANGE »** (tous les pays n'étant pas inclus dans les listes des pays « verts » et « rouges »)

Si vous êtes vacciné, vous devez uniquement présenter un justificatif du statut vaccinal et une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19.

Si vous n'êtes pas vacciné, vous devez présenter à la compagnie de transport et aux autorités de contrôle à la frontière un test PCR négatif datant de moins de 72 heures avant le départ ou un test antigénique négatif de moins de 48 heures avant le départ. Si vous êtes en provenance du Royaume-Uni et n'êtes pas vacciné, vous devez présenter un test PCR ou antigénique de moins de 24h.

Le départ du premier vol est pris en compte en cas de voyage avec correspondance.

Vous devez également présenter :

- une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19 ;
- un engagement sur l'honneur à se soumettre au test antigénique ou à l'examen biologique qui sera réalisé à l'arrivée en France métropolitaine ;
- un engagement sur l'honneur à s'isoler durant sept jours et un engagement sur l'honneur visant à se soumettre à un examen biologique de dépistage virologique (PCR) à l'issue de la période d'isolement.

A votre arrivée, vous devez respecter un **isolement de 7 jours**. Si possible, prévoyez ce temps d'isolement pour ne pas rater le début des cours.

À l'issue de cette période de 7 jours d'isolement, **refaites un test PCR**. Vous pourrez vous présenter en cours si le résultat est négatif.

Prenez rendez-vous pour vous faire vacciner dès votre arrivée. Comment faire ? → <https://www.unilim.fr/ssu/informations-vaccin/>

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérueux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays orange	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérueux des pays oranges	Test PCR négatif < 72h ou antigénique négatif < 48h ⁽²⁾	Test antigénique aléatoire	Auto-isolement de 7 jours

⁽²⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

- **J'arrive d'un pays classé « ROUGE »** (Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Indonésie, Iran, Maldives, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Pakistan, République Démocratique du Congo, Russie, Seychelles, Suriname, Tunisie et Turquie)

Si vous êtes vacciné, vous devez uniquement présenter un justificatif du statut vaccinal et une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19.

Si vous n'êtes pas vacciné, vous devez présenter à la compagnie de transport et aux autorités de contrôle à la frontière un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures avant le départ (départ du premier vol en cas de voyage avec correspondance).

Vous devrez également présenter :

- une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19 ;
- un engagement sur l'honneur à se soumettre au test antigénique ou à l'examen biologique qui sera réalisé à l'arrivée en France métropolitaine ;
- un justificatif permettant d'attester l'adresse du domicile ou d'un lieu d'hébergement adapté (hôtel ou assimilé), précisant le cas échéant les modalités d'accès permettant aux agents de contrôle de vérifier le respect de la mesure de quarantaine ou d'isolement, sauf en cas d'isolement dans un lieu d'hébergement mis à disposition par l'administration (des cellules territoriales d'appui à l'isolement ont été mises en place pour accompagner les personnes placées à l'isolement) ou de transit en zone internationale.

Vous ferez **systématiquement l'objet d'une mesure de quarantaine ou d'isolement** qui sera prononcée par arrêté préfectoral à votre arrivée en France métropolitaine pour une durée de **dix jours** , qui sera accompagnée de restriction des horaires de sortie du lieu d'isolement (10h-12h) (sauf en cas de transit en zone internationale). Des contrôles du respect de la quarantaine par les forces de l'ordre sont prévues au domicile, avec un renforcement des amendes en cas de non-respect (entre 1000 et 1500 €).

Vous devrez réaliser un nouveau test PCR à l'issue de ces 10 jours d'isolement (à J+9, pour avoir le résultat à J+10 et lever l'isolement en cas de résultat négatif). Vous pourrez vous présenter en cours si le résultat est négatif.

Prenez rendez-vous pour vous faire vacciner dès votre arrivée. Comment faire ? → <https://www.unilim.fr/ssu/informations-vaccin/>

	Preuve de vaccination <small>(vaccins reconnus par l'EMA*)</small>	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
En provenance d'un pays rouge	✓	∅	∅	∅	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays rouges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique systématique	Quarantaine obligatoire de 10 jours contrôlée par les forces de sécurité

→ Si je commence à présenter des symptômes, je contacte immédiatement le SSU à l'adresse mail ssu-covid@unilim.fr ou par téléphone au 05 55 43 57 70. Un médecin me donnera la conduite à tenir. Si je réside en Résidence CROUS, j'informe l'accueil de ma résidence.

Je peux télécharger l'application [TousAntiCovid](#) et je continue à respecter scrupuleusement les mesures barrières et les mesures de distanciation, de porter le masque et d'être vigilant et responsable en cas de symptômes ou de contamination.

En cas de questions, sur les modalités d'application des mesures concernant l'entrée et le séjour en France, il est possible d'appeler au numéro vert : 0800 130 000.

INFORMATIONS PRATIQUES :

➤ Où me faire tester ?

➔ À Limoges :

- Au CHU Dupuytren (rendez-vous au 05 55 08 71 64) : 2 Avenue Martin Luther King, 87000 Limoges

- Au Laboratoire ASTRALAB au Pont-Neuf (sans rendez-vous) : 7-11 Avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 87002 Limoges
- Au Laboratoire BIOLYSS d'Ester (sur rendez-vous avec formulaire à remplir en ligne) : 40 Rue de Fougeras, 87280 Limoges

➔ Sur les sites de proximité :

- à Guéret : au Centre Hospitalier de Guéret, au laboratoire ASTRALAB de la Gare, au laboratoire BIOLYSS rue Salvador Allende.
- à Brive : au Centre Hospitalier Dubois de Brive , au laboratoire ASTRALAB avenue Pierre Semard, au laboratoire Novabio Rivet ou Biolam, au laboratoire SYNLAB AQUITAINE Berthelot ou 18 Juin.
- à Tulle : au Centre Hospitalier Cœur de Corrèze ou au laboratoire SYNLAB AQUITAINE.
- à Egletons : au Centre Hospitalier d'Ussel, au laboratoire ASTRALAB d'Ussel ou il faut aller à Tulle.

Centre de dépistage: <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid/>

➤ Où me faire vacciner ?

Retrouvez toutes les informations sur

<https://www.unilim.fr/ssu/informations-vaccin/>